

Élections SSMIG 2021

Prenez part aux destinées de votre société de discipline!

Société Suisse de Médecine Interne Générale (SSMIG)

En 2021 ont lieu les élections et élections de remplacement des délégués régionaux de la Société Suisse de Médecine Interne Générale (SSMIG). Représentez votre région et participez activement aux destinées de votre société de discipline!

L'Assemblée des délégués de la Société Suisse de Médecine Interne Générale est responsable de la conduite stratégique globale de la SSMIG, dont elle est l'organe suprême. Les délégués assument ainsi un rôle de toute première importance au sein de cette société de discipline. Un total de 26 délégués régionaux représentent les membres de la SSMIG de toute la Suisse. LA répartition des sièges se veut la plus équilibrée possible entre les médecins pratiquant en ambulatoire et les médecins pratiquant en stationnaire.

Les 26 autres sièges reviennent aux associations de jeunes médecins Swiss Young Internists (SYI) et Jeunes médecins de famille suisses (JHaS), à l'Association des Médecins-chefs et -cadres Internistes Hospitaliers Suisse (AMCIS), aux cliniques et polycliniques universitaires de médecine interne générale, aux instituts de médecine de famille, ainsi qu'à la Fondation pour la Promotion de la Formation en Médecine de Famille (FMF). La Société Professionnelle Suisse de Gériatrie (SPSG) dispose de deux voix consultatives. Chaque organisation communique au secrétariat le nom de ses représentants et représentantes.

Les délégués de la SSMIG sont indemnisés selon le règlement.

Les membres souhaitant briguer un siège de délégué régional pour la législature 2022–2024 peuvent déposer leur **candidature** avant le **26 août 2021**, soit via un **formulaire en ligne** sur le site web www.sgaim.ch/AD2021, soit par courrier adressé au secrétariat de la SSMIG. Les candidats et candidates doivent accompagner leur candidature d'une **liste de 10 signatures de membres de la SSMIG** (via www.sgaim.ch/AD2021 ou par courrier) qui sont actifs dans la circonscription électorale correspondante et soutiennent leur nomination.

S'il n'y a pas plus de candidats et candidates que de sièges à pourvoir dans une circonscription, alors **l'élection est tacite**. S'il y a davantage de candidats et candidates que de sièges à pourvoir, alors l'élection des délégués se tiendra dans le cadre de **l'Assemblée générale**, à l'occasion du 5^e congrès d'automne de la SSMIG à **Interlaken**.



Responsabilité
rédactionnelle:
Claudia Schade, SSMIG



Correspondance:
Claudia Schade
Responsable communication et secrétaire générale adjointe Société Suisse de Médecine Interne Générale (SSMIG)
Monbijoustrasse 43
Postfach
CH-3001 Berne
[claudia.schade\[at\]sgaim.ch](mailto:claudia.schade[at]sgaim.ch)



Le vote sera repris (© SSMIG).